

# Le Nord

## TEMPERATURE

Lille le 3 juin 1910.  
Minimum, nuit, abri... 14-5  
Minimum, nuit, découvert... 11-5  
Surface du sol, 8 h. du matin... 15-2  
De l'air à l'ombre... 18-5  
Maximum, jour, à l'ombre... 21-5  
Maximum, jour, au soleil... 25-0  
Etat hygrométrique (à 8 h. m.)... 63  
Etat du ciel : Nuageux.  
Direction du vent : S.  
Baromètre : Le 3 juin (7 h. du matin) la pression était de 764 mm; le 4 juin (2 h. du matin) la pression est de : 764.



Temps probable. — En France, le temps va rester chaud; des ondées orageuses sont encore probables.

Dieu aime avant chaque homme ce qu'il a de bon en lui. Le poids et le nombre ne font rien à ses yeux. Eternel, infini, il n'a que des amours éternelles.

## UN CONSIDÉRANT du Tribunal d'Arras et Mgr WILLIEZ

Il n'est pas nécessaire de remonter à l'antiquité la plus reculée pour assister à la formation de fausses légendes historiques. Nous pouvons en constater l'établissement quotidienne sous nos propres yeux; la légende prend alors le nom d'un volatile peu gracieux et s'appelle canard.

Il est bon de lui couper les ailes avant que son vol n'ait provoqué chez les esprits faibles ou non renseignés l'illusion de la vérité et de l'histoire.

C'est la chose qui suit réellement étonnante, c'est l'étrange liberté que le tribunal d'Arras prend vis à vis de l'histoire.

## Gazette du Nord

On annonce la mort :  
M. WATTELOS (Saint-Vincent de Paul), de M. Thérèse Watteau, décédé à l'âge de 46 ans. M. Thérèse Watteau, ancien maire de Watteolos.  
M. WATTELOS (Saint-Maclou), de M. Louis Dalmat, décédé en son domicile, rue de l'Industrie.

## ÉCHOS

Si les instituteurs transfèrent d'une manière directe la neutralité de leurs écoles en leçons d'impérialisme; si, par leurs paroles ou leurs actes, ils mettent en péril la foi de nos enfants, et si le caractère irrégulier de leur enseignement était constaté... alors vous n'auriez qu'à prendre l'un de ces deux partis : faire aussitôt cesser le mal, puisque la loi a prévu le cas, ou bien rattacher vos enfants. Aucune considération humaine, aucune crainte, aucun intérêt ne saurait vous dispenser de ce devoir.

mettrait un péché mortel, les enfants se rendraient coupables de la même faute s'ils consentaient à lire ces livres, même sur l'ordre de l'instituteur; les parents devant, au prix même des plus grands sacrifices, retirer leurs enfants de toute école où ces livres ont été introduits.

Une vingtaine d'évêques parlent ainsi. Mgr Isidore Isard va plus loin. Institueurs, parents, enfants, s'ils refusent de détruire ces livres, seront exclus des sacrements :

« Les pauvres enfants qui seraient contraints de lire et d'étudier un livre condamné par l'Église ne pourront être admis à la première communion ni présentés pour la confirmation. Ils ne seront point admis à la communion pascale. » (Lettre pastorale du 27 février 1883).

Nosant les frapper tous à la fois, le gouvernement en choisit cinq des plus compromis à ses yeux, l'archevêque d'Albi, les évêques d'Annecy, de Véziers, de Langres et de Valence, les prive de traitement et les défère comme d'abus au Conseil d'Etat.

On choisit aussi parmi les prêtres et, en quelques semaines, plus de 2.000 furent privés de leur traitement pour avoir eu en charge le décret de l'Index et les lettres épiscopales.

Ce mouvement de protestations épiscopales ne fut pas inutile. Dans ses circulaires du mois de novembre 1883 sur l'enseignement, le ministre Jules Ferry, sans retirer officiellement les manuels condamnés, conseilla aux instituteurs de ne point les mettre aux mains des élèves comme manuels obligatoires, mais de les réserver pour leur usage personnel.

Voilà un fait historique incontestable qui remonte à moins de trente ans, que tout le monde peut constater en parcourant ces journaux de l'époque et de n'importe quelle nuance politique.

Il n'est donc pas du tout « étonnant que les évêques ne se soient pas aperçus plus tôt des dangers qu'ils signalaient »; en gardant vigilance de la foi, ils les ont aperçus dès l'origine, quoiqu'ils fussent recouverts d'un masque d'hyprocrisie; ils ont « élevé la voix » longtemps avant la lettre du 14 septembre 1909.

Les pont élevés si haut que les suppressions de traitement se sont multipliées et que la laïcisation a dû ralentir sa marche, cacher davantage son jeu et se faire hypocrite pour quelques années encore.

La seule chose qui suit réellement étonnante, c'est l'étrange liberté que le tribunal d'Arras prend vis à vis de l'histoire.

## Mgr DELAMAIRE d'Vieux-Condé

Dimanche 29 mai, la paroisse de Vieux-Condé avait le grand bonheur de recevoir Mgr Delamaire.

À neuf heures du matin un groupe imposant de cyclistes s'étendait sur le territoire de Vieux-Condé où devait se donner la confirmation à dix heures.

Après la messe, Mgr Delamaire descend de voiture, est salué par le curé ainsi que par les membres du Conseil paroisial. Puis il bénit les petits enfants qui lui sont présentés.

C'était le début d'un long calvaire dont la dernière station vient de se dérouler jeudi à Watten où l'ancien religieux devenu cheministe s'est à nouveau fait arrêter pour vagabondage. Il comparaitra samedi devant le tribunal correctionnel de Dunkerque.

## LILLE

### Le Dimanche à Lille

Église Saint-Maurice, première messe à cinq heures.  
Église Notre-Dame de Fives, première messe à cinq heures.  
Église Sainte-Catherine, du Sacré-Cœur, Notre-Dame de Consolation (Vauban), Saint-Benoît-lez-Lille, Saint-Jacques, des Capucins, Saint-Louis, dernière messe à 11 heures et demi.  
Église Saint-Pierre-Saint-Paul, dernière messe à onze heures quarante.  
Dans les autres églises, dernière messe à midi.

## CONCOURS NATIONAL AGRICOLE A LILLE

### Le-CONCOURS de CHEVAUX

Rarement fêtes aussi longues auront été plus réussies à Lille. Le beau temps s'écroule à la partie et le soleil n'a pas encore boudé un seul jour.

Les organisateurs se sont contentés hier — ce qui était déjà bien suffisant — de recevoir et de classer les animaux présentés.

### La journée de samedi

Concours agricole : Exposition générale de huit heures du matin à six heures et demi du soir. Prix d'entrée : 1 fr. — A trois heures, au Croisé-Larochette, sous les auspices du Comité agricole, expériences de labourage par traction mécanique.

## LE CONGRÈS des Voyageurs et Représentants DE COMMERCE

### SEANCE DU MATIN

Hier matin, dans la salle de la Société Industrielle, s'est ouvert le Congrès national des voyageurs et représentants de commerce, organisé par le Syndicat des voyageurs et représentants du Nord.

M. Swaab, président du Syndicat des voyageurs et représentants de la région du Nord, présidait.

Le Congrès a ratifié la composition du bureau, formé de MM. Georges Malagie, président de la Société des voyageurs et employés de Lille, président d'honneur du Congrès; Alphonse Swaab, président organisateur; P. Ravet, secrétaire-trésorier; Vergez, ancien président; Martel, président de la Fédération; Cillit, syndic; Sabatier, secrétaire général.

Après la vérification des pouvoirs des délégués, M. Swaab a prononcé une courte allocution, dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux membres du Congrès, en leur recommandant d'approfondir les discussions et de voter avec courtoisie.

Cinq commissions ont été nommées en vue, avec les attributions suivantes : 1<sup>re</sup> commission. — Réorganisation de la Fédération nationale, conformément aux prescriptions de la loi de 1884. — Modifications aux statuts. — Fixation du taux de la cotisation. — Intérêts professionnels. — Brucque renvoi ou délai de préavis. — Fixation du délai-congé. — Propriété de la clientèle. — Modification de l'art. 549 du Code de commerce (privilege en cas de faillite). — Prud'homme. — Modification de l'art. 549 du Code de commerce. — Extension de la compétence des Sections commerciales. — Demands reconventionnelles. — Justification devant le Tribunal de première instance.

2<sup>e</sup> commission. — Transports. — 1<sup>o</sup> Modification des conditions de transport. — 2<sup>o</sup> Suppression des clauses restrictives. — 3<sup>o</sup> Commission. — Economie politique. — Participation aux bénéfices. — Accidents du travail. — Retraites. — 4<sup>e</sup> commission. — Voeux divers.

### SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance plénière, à deux heures, était présidée par M. Swaab, qui avait à ses côtés MM. Vergez, Malagie, Ernout, Martel, Lang, Cillit, Durterre et Tiesier, de l'Union fraternelle de Marseille.

Le secrétaire général a donné lecture de son rapport qui a été adopté à l'unanimité. M. Chauchat-Glémont n'a donné lecture que de la partie de son rapport relative à la Fédération élaborée le matin.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Dupuy, de Paris, Lombard, de Nancy, Varin, de Paris, Chérif, de Paris, Delcourt, de Bordeaux, Cillit, de Lille, Gappell, de Rouen, M. Salomon a proposé la motion préjudicielle suivante : « Le Congrès, considérant que les organisations de voyageurs et représentants de commerce, basées jusqu'à ce jour sur le syndicalisme, sont venues depuis peu au mouvement syndical. »

« Considérant que les Syndicats de Voyageurs non adhérents en cours de Bourses du Travail ne sont pas suffisamment préparés à l'idée d'une cohésion complète des forces ouvrières réunies dans la C. G. T. »

« Déclare qu'il ne repousse pas à priori le principe de l'affiliation à l'organisation centrale du travail et engage les syndicats adhérents au Congrès à étudier les voies et moyens pour s'unir par la suite aux forces ouvrières fédérées et confédérées. »

Cette motion a été repoussée à une forte majorité.

Avant de lever la séance, à quatre heures et demi, M. Swaab a donné lecture du télégramme de M. Ludovic Ullmann, président honoraire anglais : « Salutations cordiales et fraternelles à tous les collègues. L'Union fait la force; prenez à cœur ces mots bien intentionnés de votre ami sincère. »

Les commissions se sont ensuite réparties dans leurs bureaux respectifs.

## RECEPTION des Congressistes à la Mairie

À neuf heures du soir, les congressistes ont été reçus dans la salle des mariages, à l'Hôtel-de-Ville, par M. Charles Dela-salle, maire de Lille, entouré de MM. Cré-

## RECEPTION des Congressistes à la Mairie

py-Saint-Léger, Dubourg, adjoints, Cou-let, Parmentier, Ducastel, Desiré Danel, Leot, Gobert, etc., conseillers municipaux.

Le président du Congrès, M. Swaab, a prononcé une courte allocution pour remercier M. le Maire et la Municipalité de l'appui moral et matériel qu'ils ont donné à l'organisation du Congrès, puis il a présenté quelques-uns des délégués des principaux groupements des voyageurs et représentants de commerce.

M. le Maire a répondu en disant qu'il était heureux d'avoir pu être agréable aux voyageurs et représentants, et qu'il espérait que l'industrie et le commerce et la consommation. Il leur a souhaité de trouver à Lille un accueil dont ils se souviendraient, leur offrant toutes les facilités pour la visite de la ville.

M. Mariel, président de la Fédération et président de l'Union Fraternelle de Marseille, a ajouté quelques mots auxquels M.

## L'apprenti-cordonnier est retrouvé

Albert Hennet, qui était allé se promener en Belgique, est retrouvé au nouveau boulevard et ramené chez ses parents par deux employés de la Compagnie Mongy.



Depuis dix jours, tout le quartier Saint-André, toute la ville même, s'occupait avec le plus vif intérêt de la disparition d'un jeune apprenti cordonnier, Albert Hennet, âgé de 15 ans, dont les parents habitent depuis un mois au n° 40 de la rue de Jemmapes.

Les fruits les plus divers circulaient : pour les uns, l'enfant avait fait une fugue, pour les autres, il était tombé dans le canal, pour les autres enfin il avait été assassiné.

La famille soutenait la thèse de l'assassinat, la police se basant sur les dépositions des témoins, croyait à la noyade. C'est aux partisans de la fugue que les événements ont donné raison.

Il parait que le jeune homme avait été employé de la Compagnie Mongy. On a vu dans un estaminet du nouveau boulevard.

Nous avons eu les premiers renseignements d'interviewer ces employés. L'un est wattman et se nomme Arthur Debruyne, 34 ans et habite rue du Vieux-Faubourg, 30; il fut autrefois employé à la Compagnie des Tramways de Lille et fit longtemps le service de la ligne K. L'autre, M. Carlos Hegala, 28 ans, est receveur et habite à La Madeleine, rue de Lille, 130.

Vendredi après-midi, nous dit le wattman Debruyne, je me trouvais au dépôt de Marqu sur le grand boulevard. Vers 5 heures 1/2, je me rendis à l'estaminet « Au Vrai Roubaisien » pour y prendre une choppe.

Après avoir vu entrer que j'aperçus dans un coin, assis, un petit jeune homme dont toute la tenue disait la lassitude. « Tiens, me dis-je, mais c'est l'apprenti cordonnier dont les journaux ont publié la photographie. »

Il portait un veston, était coiffé d'une casquette et tenait en mains un paquet : une paire de bottines enveloppées dans un tablier de cordonnier.

Je m'approchai aussitôt du jeune bonnet et lui demandai : « Est-ce que tu n'es pas le petit disparu de la rue de Jemmapes ? »

Le jeune homme répondit que oui et se mit à me raconter sa fugue en Belgique. Mais, voyant qu'il était fatigué et qu'il avait faim, j'allai au dépôt lui chercher mon « casse-croûte » : c'était deux tartines et un peu de fromage de Hollande. Je les offris au jeune homme, qui, je vous assure, fit bonno chère.

Après avoir vidé une choppe, nous nous décidâmes, mon collègue et moi, à conduire le « retrouvé » à Lille. Un coup de téléphone à M. l'ingénieur Turc, et puis nous prenons le chemin de Valenciennes.

En cours de route, l'apprenti cordonnier nous raconta ses aventures. Arrivé à l'entrée de la ville, près de la rue de Valenciennes, je lui fis jeter le paquet contenant les chaussures usagées dans le terrain vague autrefois occupé par la noisette Kuhlmann.

Chez les parents

Il serait difficile de décrire la joie manifestée par les époux Hennet lorsqu'ils virent arriver leur fils encadré des deux employés de tramways au coquet habit maron. Ce fut presque du délire. Le père, la mère se jetèrent sur leur enfant et le couvrirent de baisers tandis que leurs yeux se mouillaient de larmes de joie. Lui aussi, l'enfant prodige, pleura...

Ce fut dès lors un délire incessant de pa-

## LA JOURNÉE DE SAMEDI

A huit heures et demie du matin. — Réunion des commissions, dans les locaux désignés, pour l'étude des propositions et des questions à l'ordre du jour.

A deux heures du soir. — Assemblée générale. — Discussion des rapports présentés par les commissions.

## Savon Sunlight

Reconnu incomparable sous tous rapports.

## L'apprenti-cordonnier est retrouvé

Albert Hennet, qui était allé se promener en Belgique, est retrouvé au nouveau boulevard et ramené chez ses parents par deux employés de la Compagnie Mongy.

## Le VOYAGE de l'APPRENTI-CORDONNIER

Nous avons causé quelques instants hier soir, vers huit heures et demie, avec le « retrouvé ».

Les yeux baissés, d'une voix un peu lasse, Albert Hennet nous a raconté à ses parents, à M. Dubourg, adjoint au maire, assistés, présents, et à nous-mêmes, les principales péripéties de son voyage.

En quittant sa mère, le mardi 24 mai, à 1 h. 40 de l'après-midi, l'apprenti cordonnier, qui tenait son chien au laisse, longuement le trottoir de gauche de la rue Vulture. Il obliqua brusquement à gauche et s'engagea dans le passage des Trois-Anglais.

Par les rues Marais, de l'Étoile, Massurel, Lepelletier, il gagna la Grand-Place.

Parvenu à la gare, Albert Hennet prit le train pour Tourcoing. De là il partit à pied pour Roubaix. Il y trouva, moyennant cinquante centimes, une chambre pour la nuit. Le lendemain, il se fit inscrire au nom, mais ne lui demanda ni d'où il venait ni où il allait.

Le lendemain, mercredi, nouveau globe-trotter, l'apprenti cordonnier passa la frontière et se dirigea vers Moucron, puis vers Courtrai.

À son départ de Lille il ne possédait que 2 francs. Cet argent fut vite épuisé, et, pour ne pas mourir de faim, Albert Hennet dut se faire embaucher dans quelques fermes. Il alla à lier des bottes de foin, il conduisit les vaches au pâturage, il fit le vacher, et, en récompense de ces services, reçut un vivier et le couvert.

Moucron, l'apprenti cordonnier rencontra un jeune homme qui lui fit cadeau d'un veston. A Courtrai il acheta une casquette de 24 sous.

## OU L'APPRENTI-CORDONNIER PERD SON CHIEN

Un soir, mercredi dernier, le petit disparu eut une peur terrible, racontée-t-il. Il se trouvait dans la banlieue de Courtrai et venait d'entrer dans un estaminet où buvaient une dizaine d'ouvriers.

Ceux-ci tout à coup l'interpellèrent, le plaidèrent, puis le grondèrent. Il se mit à l'entre eux, croyant sans doute avoir affaire à un petit voleur, fouillèrent ses poches, ce qui ne contenait que trois sous.

« Qu'arriva-t-il ensuite ? Une bagarre, dit l'enfant, au cours de laquelle il jeta, pour se défendre, son chien à la tête d'un garde-champêtre déguisé en civil ! Le récit, on le voit, est pittoresque. »

Pour échapper aux coups, Albert Hennet prit ensuite la fuite ; il erra au long des routes, dans la nuit, et bientôt, tombé épuisé sur un accotement et s'endormit.

C'est là que le révéla brusquement, le lendemain, le grand gendarme moucronnais qui, dit-il, l'avait cherché toute la nuit avec une grosse lanterne.

Conduit à Courtrai, le jeune homme raconta l'aventure qui lui était survenue la veille. Il produisit même à la gendarmerie belge un petit papier dont il avait soin de se tenir avant son départ de Lille. C'était un « état-civil » ainsi conçu : « Etat-civil de Lille, 2 mai 1895, né à Lille, Hennet Albert-Adolphe, Mairie de Lille. »

Jeudi matin, à l'aube, deux gendarmes belges conduisirent l'apprenti cordonnier à la frontière, près de Valenciennes. Après une marche de marche, Hennet rencontra une marchande de légumes, une brave femme, qui prit pitié de sa détresse et l'emmena chez elle. Il y eut un bol de bouillotte, mangea quelques pommes de terre, fut chassé de nuit, puis reparti.

Il erra de ci, de là, croisa un marchand de légumes, et reçut un paquet de radis qu'il croqua avec délices. Le soir venu, il se coucha dans un champ de blé.

Vendredi matin enfin, le jeune homme demanda le chemin de Lille. Il passa à Tourcoing et suivit le nouveau boulevard. Près de Moucron, il prit une rue transversale, entra dans une ferme et réussit à se faire héberger.

A un kilomètre environ du Croisé-Larochette, l'apprenti cordonnier aperçut une voiture en panne ; il alla chercher du secours pour le conducteur et apprit de celui-ci qu'il pouvait trouver de l'ouvrage dans une ferme voisine du dépôt de Marqu.

C'est ainsi qu'Albert Hennet vint jusqu'à l'estaminet du « Vrai Roubaisien ».

Le plupart des évêques parlent comme Mgr Fonteneau.

Alors paraissent les premiers manuels scolaires sans Dieu et contre la religion ; ceux de Paul Bert, Steeg, Compagny, Alméras. Ce sont les plus anciens en date.

Des octobre 1882, les évêques de Meulins, de Valence et de Saint-Dié les condamnent formellement.

Le Saint-Siège les met à l'Index ; naturellement les évêques s'empressent de publier le décret du Saint-Siège et interdisent les livres prohibés, les uns sans commentaire, un certain nombre en y ajoutant des sanctions.

« L'instituteur qui mettrait un de ces manuels entre les mains de ses élèves com-

me...

me...

me...

me...

me...

me...

me...

me...